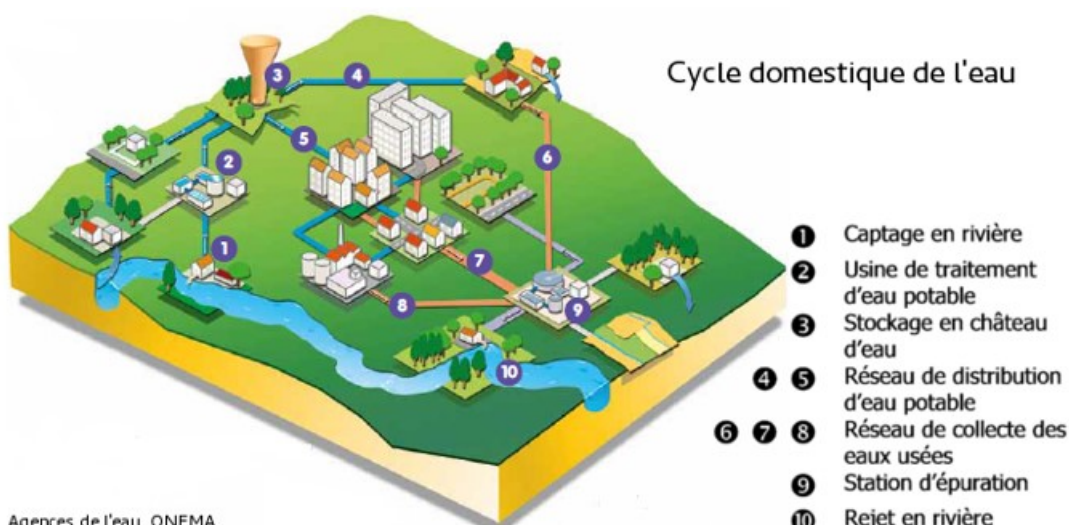


## Le cycle domestique de l'eau



Ouvrir un robinet ou tirer la chasse d'eau sont des gestes de la vie quotidienne. Mais ces gestes anodins sont rendus possibles grâce à tout un processus impliquant de prélever l'eau dans les milieux, la rendre potable, la distribuer, puis, après son utilisation, la collecter, la dépolluer et la rejeter dans la nature. C'est le petit cycle de l'eau, aussi appelé cycle domestique de l'eau.

Depuis sa création le 1er janvier 2016, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Elle est extrêmement vigilante sur la protection de la ressource et son [impact sur l'environnement](#) comme l'illustre la [refonte de la station d'épuration aux Mureaux](#).



Agences de l'eau, ONEMA

## L'eau potable

La compétence eau potable porte sur l'ensemble du processus de la ressource, et sa protection, aux robinets des habitants. Elle comprend notamment :

- la production d'eau potable (prélèvement au milieu naturel et traitement de potabilisation)
- stockage de l'eau dans les châteaux d'eau.
- l'acheminement de l'eau jusqu'aux usagers,
- la gestion des usagers du service (facturation, traitement des demandes)

Le service d'eau potable de la communauté urbaine assure la continuité du service afin de distribuer en permanence à tous les habitants et entreprises une eau de qualité et de respecter l'égalité des usagers devant le service.

## L'assainissement

Que deviennent les eaux usagées de la douche, des toilettes, de la vaisselle ou encore de la machine à laver ? Elles rejoignent le réseau public d'assainissement de la communauté urbaine qui en assure la collecte et le traitement, avant de les restituer au milieu naturel.

### Qu'est ce que l'assainissement ?

Pour être rejetées dans les milieux aquatiques sans provoquer de pollution, les eaux usées issues des zones d'habitation doivent être épurées. L'assainissement est le processus d'épuration qui comprend :

- La collecte des eaux usées
- L'épuration (ou dépollution), c'est-à-dire le traitement des eaux usées
- Le rejet des eaux dépolluées dans le milieu naturel
- La gestion des eaux pluviales et de ruissellement : en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ces eaux non maîtrisées qui en charriant de nombreux polluants, peuvent se retrouver directement dans le milieu naturel et détériorer les ressources.

### Les 2 types d'assainissement

L'organisation de l'assainissement des eaux usées peut prendre deux formes.

- **L'assainissement collectif**

Lorsque les eaux usées sont collectées, acheminées puis traitées par le service public d'assainissement, on parle alors d'assainissement collectif. Cela concerne principalement les territoires où l'habitat est dense. Les eaux usées sont collectées puis transportées via un réseau de canalisations vers une station d'épuration qui se chargera de la dépollution.

Le service d'assainissement assure la continuité du service afin d'assurer en permanence à tous les usagers la salubrité publique et la préservation de l'environnement et de respecter l'égalité des abonnés devant le service.

[En savoir plus sur l'assainissement collectif.](#)

- **L'assainissement non collectif**

Dans le cas des foyers non raccordés au réseau public des services de l'eau, l'assainissement se fait de manière autonome, il s'agit d'un assainissement non collectif. Cela concerne principalement les zones d'habitations dispersées. Ces territoires sont alors dotés d'un dispositif autonome de prétraitement ainsi que d'un dispositif de traitement qui utilise les pouvoirs épurateurs des sols.

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente sur le contrôle de bon fonctionnement des installations autonomes (ou individuelles) d'assainissement. Le service assure également l'instruction des dossiers de création ou de réhabilitation d'installation ainsi que le contrôle de la conformité des travaux.

[En savoir plus sur l'assainissement non collectif](#)

Infos +

## Quelques chiffres :

### Eau

- 99.880 abonnés au service
- 20,6 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable facturés aux abonnés

- Un rendement global de 89 %
- 1800 km de réseau d'eau potable
- 94.800 compteurs
- 63 réservoirs et châteaux d'eau

## **Assainissement**

- 1930 km de réseaux de collecte (500 kms de réseaux unitaires, 780 kms de réseaux eaux usées et 650 kms de réseaux eaux pluviales)
- 158 postes de relèvement
- 22 stations d'épuration communautaires + 4 stations d'épuration gérées par d'autres maîtres d'ouvrages
- 17 millions m3 d'eaux usées traitées en 2019 par les stations d'épuration communautaires

Document(s)

[Règlement assainissement non collectif](#)

[Règlement assainissement collectif](#)

[Annexes règlement d'assainissement collectif](#)